



Escalier non conforme: résolution du contrat

Par **GIRAFE**, le **16/03/2016** à **23:00**

Bonsoir,

J'ai besoin d'un conseil.

J'ai fait fabriquer en usine puis poser une escalier.

Celui-ci s'avère non conforme au final au devis et présente des défauts

Mon assurance est intervenue via une expertise non judiciaire contradictoire.

Que puis je faire?

1/ demander la résolution du contrat vous semble t'il possible?

2/Ou dois je me contenter de l'exécution forcée sous astreinte?

On me parle de l'article 1184 du code civil.

Merci